

**Assemblée Générale Ordinaire de PLUME**  
**Lundi 3 octobre 2022, 18h15**  
 EPFL, CM 0 11

**Procès verbal :**

N°	Sujet	Qui	Temps/Délai
1	Bienvenue et ouverture de l'assemblée par le Président		
	Gustave souhaite la bienvenue à l'assemblée.	-	-
2	Liste des présences		
	Présents : Adrien, Paul, Martin, Elisa, Barnabé, Léandre, Gustave, Victoire, Ambre, Maria	-	-
	Excusés : Véronique Mauron, Damien, Solène, Archibald, Axel, Clara, Emma, Ninon, Nathan, Sophie	-	-
	Absents : -	-	-
3	Nomination du scrutateur		
	Barnabé est nommé scrutateur de la séance à l'unanimité.	-	-
4	Proposition individuelles à rajouter à l'ordre du jour		
	Aucune proposition individuelle n'a été relevée par le secrétaire.	-	-
5	Approbation de l'ordre du jour		
	L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.	-	-
6	Approbation du PV de la dernière assemblée générale		
	Le PV de la dernière assemblée générale est approuvé à l'unanimité.	-	-
7	Vote des nouveaux statuts		
	<p><b>Validation des nouveaux statuts de l'association.</b>            Gustave présente les nouveaux statuts de l'association. Les principaux changements résident en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La composition du comité</li> <li>• L'admission de membres UNIL</li> </ul> <p>Les statuts ont été préalablement soumis au DAF et validés. Le comité actuel vote à l'unanimité pour la validation des nouveaux statuts. Ceux-ci sont appliqués directement. Ils sont disponibles sur le site internet de PLUME et en annexe de ce PV.</p>	-	-
8	Admissions et démissions		
	<b>Admissions</b>	-	-

	<p>Véronique Mauron : Référente académique, Membre du comité  Martin Grau : plume de PLUME  Damien Delespaul : plume de PLUME  Solène Perriard : Ateliers d'écriture (UNIL) et plume de PLUME  Archibald Lecointre : Respo. Logistique-Event, p-e Book club  Maria Travaglio-Ramirez : Rédactrice articles (EN)  Axel Giboulot : Trésorier, membre du comité</p> <p>Les nouveaux membres sont tous admis dans l'association après vote du comité actuel (unanimité pour l'admission des membres).</p>		
	<p><b>Démissions</b>  Alexia Tsanga : Responsable Ateliers Ecriture, Membre du comité  Elisa Michelet : Trésorière, Membre du comité (reste membre pdP)  Béla Kapossy : Référent académique, Membre du comité  Julie Blanc : Responsable Communication, Membre du comité  Nathan Jacot : Vérificateur aux comptes  Sophie Kolly : Vérificatrice aux comptes  Thomas Escaffre : Communication  Arthur Monne : Book club</p> <p>PLUME remercie chaleureusement les membres ci-dessus pour le travail effectué et pour leur engagement inflexible dans l'association.</p>	-	-
	<p><b>Divers</b>  Clara Precheur reste membre de PLUME mais est actuellement en échange. Elle désire s'investir dans les pdP à distance durant l'année et ne s'occupe plus des ateliers d'écriture.</p>	-	-
9.	Bilan des activités et objectifs à venir		
9.a	Concours de nouvelles 2022		
	<p>Lancement le 4.10.2022, thème "Anachronisme"  Fin du concours le 02.01.2023 -&gt; plus de temps pour écrire  Une cérémonie pour les deux concours</p> <p><i>Q/R : Pas de participation pour : Gustave, Léandre, Barnabé, Membres du jury et leurs familles</i></p>	-	-
9.b	Ateliers d'écriture		
	<p>Victoire et Ambre reprennent les ateliers. Même format que l'année passée, tout reste très libre !  Tous les mercredis soir en SG 20 13  Il faut coordonner le projet de Solène afin de ne pas se marcher sur les pieds.</p> <p><i>Q/R : Pas la semaine 14  Q/R : Pas de soucis si beaucoup de gens, pour le moment ateliers groupés, à voir (UNIL &amp; EPFL, donc à discuter avec Solène)</i></p>	Solène, Victoire	Dès que nécessaire

	<i>Q/R : Défis littéraires par Adrien : concurrence ? -&gt; non pas forcément donc ok</i>		
9.c	Pièce de théâtre-En collab avec PET		
	<p>Le texte est fini, la troupe est en train d'être montée. Plusieurs représentations sont prévues cet été, dates à définir. Au vu du fonctionnement de l'association PET, il est décidé de créer une troupe de théâtre au sein de l'association PLUME (les acteurs et actrices deviennent membres de PLUME) puis de faire reconnaître la troupe par le PET.</p> <p><i>Q/R : Pas besoin d'intégrer la promotion de la pièce sur la prochaine affiche mensuelle.</i></p>	Adrien/PET	Dès que nécessaire
9.d	Album Musical		
	<p>Album concept avec l'association Musical. L'histoire est écrite, les musiciens bossent dessus. Normalement, concert le 03.12.2022 à la salle du Vortex. La sortie de l'album (enregistré) est prévue après.</p>	-	-
9.e	SuperBOOM		
	<p>PLUME écrit maintenant deux articles pour SuperBOOM (critiques littéraires et "One shot de PLUME", une histoire en page A5 écrite par les membres de PLUME)</p> <p><i>Q/R : A vérifier si les textes peuvent être en anglais, notamment pour Maria</i></p>	Adrien/Maria	Dès que possible
9.f	Approbation du calendrier intentionnel du semestre		
	<p>Calendrier intentionnel du semestre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Concours de nouvelles</li> <li>● Release de l'album Musical</li> <li>● Ateliers d'écritures 1 fois par semaine</li> <li>● Insolents - Montage de la pièce de théâtre</li> <li>● SuperBOOM</li> <li>● Newsletter +/- toutes les semaines en fonction des besoins</li> </ul> <p>Le calendrier intentionnel est approuvé à l'unanimité par l'assemblée</p>	-	-
9.g	Gestion de la communication externe		
	<p>Pour le moment, aucun remplacement à Julie (ancienne Responsable communication) n'a été trouvé. Gustave prend le poste par intérim.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Gustave assure la gestion du compte Instagram.</li> <li>● Paul assure les newsletter.</li> <li>● Ambre gère les affiches et l'affichage.</li> <li>● Victoire reprend au besoin la gestion de Discord.</li> <li>● Léandre s'occupe de la refonte complète du site web qui a</li> </ul>	-	-

	<p>pour vocation de devenir une vraie vitrine publicitaire pour PLUME. Il assure également de le maintenir à jour.</p> <p>Pour Instagram, chacun doit créer son post au bon format, puis l'envoyer à Gustave.</p> <p><i>Pour information, le mail semestriel de PLUME partira à toute la communauté EPFL ce soir.</i></p>		
10	Rapport de la trésorière		
	<p>Le bilan des comptes 2021-2022 est quasiment fini. Il reste à remplir les documents pour l'Agepoly avec Axel. Le rapport d'activité reste à faire.</p>	Elisa/Axel (Gustave)	Au plus vite
11	Rapport des vérificateurs aux comptes		
	<p>Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'Assemblée générale du 8 octobre 2021. Sophie et moi avons procédé à la vérification des comptes de l'association Plume pour la période du 09/2021 au 09/2022 dans leur intégralité.</p> <p>Par notre contrôle, nous pouvons certifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Que les comptes sont tenus avec soin et exactitude.</li> <li>• Que les chiffres du bilan et du compte de résultat correspondent aux justificatifs présentés.</li> </ul> <p>En conclusion, nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2021-2022 et d'en donner décharge au comité.</p> <p>-Sophie et Nathan</p>		
12	Approbation des comptes de l'année passée		
	Les comptes de l'année passée sont approuvés à l'unanimité.		
13	Présentation du budget à venir et approbation		
	<p><b>Demande de subventions</b> Une ébauche de budget a été faite, mais elle est à revoir dû aux nombreux changements de membres et de planning de ce début d'année scolaire. Des subventions seront demandées au Collège des humanités, à l'Agepoly, à l'AVSP AO et au FAE. Les dossiers seront faits avec Axel, Elisa et Gustave.</p> <p><b>Sponsoring</b> Les dossiers seront faits par Axel, Elisa et Gustave. Ils représentent notamment une grande opportunité de recevoir des lots pour les différents concours de PLUME.</p> <p><b>Banque</b> Le départ prochain d'Elisa et l'arrivée au comité d'Axel nécessite de changer les personnes de contact pour le compte en banque de PLUME. Les démarches sont à commencer au plus vite.</p>	<p>Gustave, Elisa, Axel</p> <p>Axel, Elisa,</p>	<p>D'ici à la prochaine réunion</p> <p>D'ici à la</p>

	<b>Aucun budget défini n'est présenté et le vote du budget est reporté à la prochaine réunion mensuelle de PLUME (date à définir).</b>	Léandre	prochaine réunion
14	Élection des vérificateurs aux comptes		
	Martin Grau est élu vérificateur aux comptes à l'unanimité. Paul Bagourd est élu vérificateur aux comptes à l'unanimité. Le comité les remercie pour le service rendu à l'association.	-	-
15	Election du comité		
	Les membres suivants ont été élus à l'unanimité par l'assemblée. Ils deviennent membres du comité de PLUME : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Gustave Pellier : Président</li> <li>● Léandre Guy : Vice-président</li> <li>● Axel Giboulot : Trésorier</li> <li>● Véronique Mauron : Référente académique</li> <li>● Barnabé Devaux : Responsable informatique</li> <li>● Victoire Kezeu : Responsable Ateliers d'écriture</li> <li>● Adrien Maitrot : Responsable Plumes de PLUME (abrégé en pdP) (ou Super Plume)</li> </ul> <p><i>Note : Les Plumes de PLUME sont un groupe de travail qui sont disponibles pour écrire pour des projets variés. Les membres des Plumes de PLUME sont des membres de l'association PLUME.</i></p>	-	-
16	Divers		
16.a	<b>Plumes de PLUME, idées en vrac par Adrien</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Goûter littéraire le weekend sur le campus de temps en temps</li> <li>● Jeu littéraire "géant" sur l'année</li> <li>● Soirée littéraire à Sat, concours de nuit à l'EPFL (sûrement impossible, à discuter)</li> <li>● Défis littéraires de la quinzaine</li> <li>● Revues de PLUME -&gt; Compilation des textes produits par PLUME, périodiquement</li> <li>● Discord, channel pour la communication</li> </ul>		
16.b	<b>Bilan des activités de l'été/avant AG</b> <u>Bilan Marchéco</u> Bon bilan, à refaire. <u>Bilan semaine des associations</u> Bon bilan malgré la pluie avec des gens motivés. Forte demande pour les ateliers d'écriture et les activités en anglais. <u>Bilan communication (post ENAC, programmation Vortex, Affichage)</u> Post ENAC - Présentation PLUME Campagne d'affichage pour PLUME, ~40 affiches Mail global va arriver, lancement des activités Publication dans journal Vortex pour l'album qui sort	-	-
16.c	<b>Evénement assos à l'UNIL</b>	-	-

	Jeudi 13 novembre, 18h, a lieu la journée des associations à l'UNIL sous la forme de petits jeux pour présenter les associations. Léandre et Solène organisent et seront présents.		
16.d	<p><b>Points divers relevant de la coordination des projets</b> Intégrer les nouveaux membres : slack, drive, mail, liste des membres, etc Signer les statuts et les mettre sur le drive</p> <p>Stickers : Ca arrive mais problème de livraisons : voir Elisa Léandre</p>	<p>Barnabé</p> <p>Gustave</p> <p>Elisa/Léandre</p>	<p>Au + vite</p> <p>Au + vite</p> <p>Au + vite</p>
16.e	<p><b>Reconnaissance par l'UNIL</b> Les demandes se poursuivent. PLUME cherche actuellement à recruter des membres à l'UNIL pour être légitime à demander la reconnaissance par l'UNIL.</p>	-	-
17	Clôture de l'assemblée générale et nouvelle date pour la prochaine assemblée générale		
	Gustave clôture la séance et souhaite une bonne soirée à tout le monde.	-	-
	La prochaine AG n'a pas de date encore définie	-	-

Annexes :

Lettre du Président et ordre du jour.

Nouveaux statuts signés

**Invitation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 octobre 2022**

Ecublens, le 15.09.2022

Cher·e·s membres et ami·e·s de l'association,

Nous vous invitons à notre assemblée générale extraordinaire qui aura lieu :

**Le lundi 3 octobre 2022 à 18.15 h en salle CM 0 11, EPFL**

En attendant la réunion, c'est avec plaisir que notre secrétaire recueillera vos propositions individuelles à rajouter à l'ordre du jour ci-joint, d'ici au vendredi 23 septembre. Merci de les faire parvenir à l'adresse suivante : [plume@epfl.ch](mailto:plume@epfl.ch).

Nous espérons vous voir nombreux, et nous vous adressons nos chaleureuses salutations.

Gustave Pellier  
Président

**Assemblée Générale Extraordinaire de PLUME****Lundi 3 octobre 2022**

Salle CM 0 11, EPFL

**Ordre du jour :**

<b>N°</b>	<b>Sujet</b>	<b>Qui</b>	<b>Temps</b>
1	Bienvenue et ouverture de l'assemblée par le Président	Gustave	5 min
2	Liste des présences	Gustave	2 min
3	Nomination du scrutateur	Gustave	2 min
4	Proposition individuelles à rajouter à l'ordre du jour	Barnabé	2 min
5	Approbation de l'ordre du jour	Barnabé	2 min
6	Approbation du PV de la dernière assemblée générale	Barnabé	2 min
7	Vote des nouveaux statuts	Gustave	5 min
8	Admissions et démissions	Gustave	2 min
9	Bilan des activités et objectifs à venir	-	-
9.a	Concours de nouvelles 2022	Gustave	5 min
9.b	Ateliers d'écriture	Victoire	5 min
9.c	Pièce de théâtre	Adrien	5 min
9.d	Album Musicall	Adrien	5 min
9.e	SuperBOOM	Adrien	5 min
9.f	Calendrier intentionnel de PLUME	Gustave	5 min
9.g	Gestion de la communication externe	Gustave	5 min
10	Rapport de la trésorière	Elisa	10 min
11	Rapport des vérificateurs aux comptes	Nathan/Sophie	10 min
12	Approbation des comptes de l'année passée	Elisa	2 min
13	Présentation du budget à venir et approbation	Gusatve/Elisa	5 min
14	Élection des vérificateurs aux comptes	Gustave	2 min
15	Réélection du comité	-	10 min
16	Divers	-	-

16.a	Validation des nouveaux statuts de l'association	Gustave	5 min
16.b	Plumes de PLUME, idées en vrac par Adrien	Adrien	5 min
16.c	Bilan des activités de l'été/avant AG	Gustave	5 min
16.d	Evénement assos à l'UNIL	Léandre	5 min
16.e	Points divers relevant de la coordination des projets	Tous	15 min
16.f	Reconnaissance par l'UNIL	Léandre	5 min
17	Clôture de l'assemblée générale et nouvelle date pour la prochaine assemblée générale	Gustave	2 min

**Tous les membres de PLUME sont convoqués à cette assemblée générale.**

# Statuts de l'association

## Plumes Littéraires Universitaires Maitrisant l'écriture (PLUME)

### Titre I Dénomination, siège et but

#### Article premier

L'association Plumes Littéraires Universitaires Maitrisant l'écriture **-PLUME-** (ci-après « l'association »), est une association à but idéal constituée conformément aux dispositions des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

#### Article 2

Le siège de l'association est à Lausanne.

#### Article 3

<sup>1</sup> L'association a pour buts :

- De promouvoir l'activité artistique et littéraire de la communauté EPFL ;
- D'organiser des événements autour de l'écriture (ateliers d'écriture, conférences, concours de poésie et de nouvelles...)
- De mettre en avant la créativité et le talent des étudiant·e·s dans un domaine non scientifique

<sup>2</sup> L'association est affranchie de toute orientation et rattachement de nature politique ou religieuse.

### Titre II Membres

#### Article 4

<sup>1</sup> Les étudiant·e·s EPFL et UNIL peuvent être admis·e·s comme membres de l'association.

<sup>2</sup> Pour autant que l'association reste majoritairement constituée d'étudiant·e·s de l'EPFL ou de l'UNIL, peuvent également être admis·e·s les diplômé·e·s et les collaborateur·rice·s de l'EPFL et de l'UNIL, les étudiant·e·s d'autres écoles, ainsi que, exceptionnellement, toute autre personne intéressée par les buts de l'association.

#### Article 5

<sup>1</sup> L'admission d'un nouveau membre est de la compétence du comité, avec possibilité de recours à l'assemblée générale en cas de refus.

<sup>2</sup> La demande d'admission est présentée par écrit ~~ou oral~~ au comité.

<sup>3</sup> Par sa demande d'admission, la/le candidat-e adhère sans réserve aux statuts de l'association et s'engage à respecter les décisions de l'assemblée générale et du comité.

## **Article 6**

<sup>1</sup> La qualité de membre se perd par la démission, l'exclusion ou lorsque les conditions d'admission ne sont plus remplies.

<sup>2</sup> Le/la membre peut démissionner en tout temps de l'association. L'annonce de la démission est présentée par écrit au comité.

<sup>3</sup> Sur proposition du comité, l'assemblée générale peut exclure un-e membre qui contrevient gravement aux buts ou aux intérêts de l'association.

## **Titre III Ressources**

### **Article 7**

Les ressources de l'association sont constituées par les éventuelles cotisations des membres, les recettes des manifestations organisées par l'association, par les subventions, les parrainages, les dons ou les legs, ainsi que par toute autre recette.

## **Titre IV Comptabilité et bilan**

### **Article 8**

<sup>1</sup> L'association tient une comptabilité et un bilan.

<sup>2</sup> Le/la trésorier-ère présente à l'assemblée générale la comptabilité et le bilan annuel avec le rapport des vérificateur-ric-e-s aux comptes.

## **Titre V Organisation**

### **Article 9**

Les organes de l'association sont l'assemblée générale (ci-après « AG »), le comité et les vérificateur-ric-e-s aux comptes.

### ***L'assemblée générale***

## **Article 10**

<sup>1</sup> L'AG réunit les membres de l'association.

<sup>2</sup> L'AG est le pouvoir suprême de l'association. Elle a pour tâches et compétences, celles qui ne sont pas attribuées à un autre organe, soit notamment :

- élire les membres du comité et les vérificateur·rice·s aux comptes ;
- se prononcer sur l'admission des nouveaux membres sur recours et sur l'exclusion des membres ;
- décider des activités de l'association en rapport avec ses buts ;
- fixer le montant de l'éventuelle cotisation ;
- approuver le budget, la comptabilité et le bilan annuel, ainsi que le rapport du comité de direction ;
- déterminer le montant maximum à hauteur duquel le comité peut engager l'association ;
- disposer des actifs sociaux ;
- modifier les statuts ;
- prononcer la dissolution de l'association.

## **Article 11**

<sup>1</sup> L'AG se réunit en séance ordinaire au moins une fois par an, dans les trois mois qui suivent la clôture du dernier exercice comptable. Elle est convoquée par le comité, par avis donné trente jours à l'avance.

<sup>2</sup> Une AG extraordinaire est convoquée à chaque fois que le comité l'estime opportun ou à la demande des vérificateur·rice·s aux comptes ou d'un cinquième des membres de l'association.

<sup>3</sup> La convocation à l'AG mentionne sa date, son lieu et son ordre du jour.

<sup>4</sup> L'AG siège valablement quel que soit le nombre des membres présents.

<sup>5</sup> L'AG est présidée par le/la président·e de l'association ou, s'il y a lieu, par le/la vice-président·e ou un·e autre membre du comité.

<sup>6</sup> Les décisions de l'AG sont consignées dans son procès-verbal.

<sup>7</sup> L'AG peut prendre des décisions par voie de circulation, notamment au moyen d'une plateforme informatique de vote en ligne.

## **Article 12**

<sup>1</sup> Chaque membre dispose d'une voix à l'AG.

<sup>2</sup> L'AG décide à la majorité simple des voix exprimées. En cas d'égalité des voix, la voix du/de la président·e est prépondérante.

<sup>3</sup> L'AG élit les membres du comité à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au second tour.

<sup>4</sup> L'AG décide de l'admission sur recours et de l'exclusion de membres à la majorité absolue des voix exprimées.

<sup>5</sup> L'AG modifie les statuts à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

<sup>6</sup> L'AG prononce la dissolution de l'association à la majorité des deux tiers des voix exprimées lors d'une AG extraordinaire convoquée spécialement à cet effet et réunissant au moins la moitié des membres. Si ce quorum n'est pas atteint, une AG extraordinaire est convoquée à nouveau dans un délai de vingt jours. Elle siège alors quel que soit le nombre des membres présents.

## ***Le comité***

### **Article 13**

<sup>1</sup> Le comité est l'organe exécutif de l'association. Il se compose d'au moins 4 membres : le/la président·e, le/la vice-président·e, le/la trésorier·ère, ainsi que le/la référent·e académique.

<sup>2</sup> Le/la référent·e académique est membre du corps enseignant de l'un·e collaborateur·rice-EPFL, intéressé·e par les domaines de l'écriture, de la littérature et de la poésie. Il/Elle a pour mission de soutenir, valider et superviser les activités de l'association (ateliers, conférences et concours).

<sup>3</sup> Les membres du comité sont élu·e·s par l'AG parmi les membres de l'association, pour une durée d'un an renouvelable. Au moins l'un·e d'entre eux doit, si possible, avoir été membre du comité lors du dernier mandat.

### **Article 14**

Le comité a les tâches suivantes :

- administrer l'association ;
- exécuter les décisions de l'AG ;
- diriger, coordonner et représenter l'association ;
- gérer les ressources et le budget ;
- tenir la caisse ;
- tenir la comptabilité et le bilan ;
- veiller au bon fonctionnement de l'association ;
- sauvegarder les intérêts de l'association ; - rapporter son activité à l'assemblée générale.

## **Article 15**

Le comité engage l'association par la signature collective à deux du/de la président·e ou du/de la vice-président·e et d'un·e second·e membre du comité.

## **Article 16**

<sup>1</sup> Le comité se réunit sur convocation du/de la président·e aussi souvent que la conduite des affaires l'exige. Il doit être convoqué si deux membres du comité au moins le demandent.

<sup>2</sup> Le comité ne peut délibérer qu'à la condition que le/la président·e ou le/la vice-président·e soit présent·e.

<sup>3</sup> Les décisions du comité sont consignées dans son procès-verbal.

<sup>4</sup> Le comité prend ses décisions à la majorité absolue des membres présent·e·s. En cas d'égalité des voix, la voix du/de la président·e est prépondérante.

<sup>5</sup> En cas d'urgence, le comité peut prendre des décisions par voie de circulation, pour autant qu'aucun·e de ses membres ne s'y oppose.

### ***Les vérificateur·rice·s aux comptes***

## **Article 17**

<sup>1</sup> Deux vérificateur·rice·s aux comptes sont élu·e·s par l'AG parmi les membres de l'association, pour une durée d'un an renouvelable.

<sup>2</sup> Les vérificateur·rice·s sont chargé·e·s de soumettre à l'AG un rapport sur les comptes qui lui sont présentés. Ils/Elles peuvent en tout temps vérifier l'état de la caisse, obtenir la production des livres et pièces comptables, ainsi que convoquer une AG extraordinaire.

## **Titre VI Dissolution**

## **Article 18**

<sup>1</sup> En cas de dissolution de l'association, le mandat de liquidation revient au comité en fonction.

<sup>2</sup> L'actif net disponible est entièrement versé à une association d'étudiants ayant des buts similaires à ceux de l'association, choisie en accord avec l'EPFL [et l'UNIL \(si l'association est reconnue par cette dernière\)](#).

## **Titre VII Dispositions finales**

### **Article 19**

Les présents statuts sont édictés en français et publiés sur le site internet de l'association. Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale du 03/10/2022.

Le président,  
Gustave Pellier

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'GP' in a stylized, cursive font.